

Article 21 du Règlement

d'imposition. Auparavant, le taux des grandes entreprises s'appliquait à partir de \$150,000 de bénéfiques, alors que ce chiffre est maintenant porté à \$200,000. Cette mesure aidera grandement les liquidités des petites entreprises.

Les bénéfiques non répartis ont été portés de \$750,000 à un million. Là encore, cela donne une bonne marge de manœuvre à ces entreprises. Nous avons prévu une aide par le biais de l'obligation pour la petite entreprise, mais pour celles dont la situation financière est saine, nous leur avons accordé davantage d'argent à un taux plus avantageux, pour leur permettre de prendre de l'expansion. Les deux vont de pair.

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, il est de mon devoir de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude du bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi. Bon appétit à tous.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INSTALLATION D'UN CHAMP DE TIR DANS LA RÉGION DE BAGOTVILLE, CHICOUTIMI ET SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (QUÉ.)

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, après avoir consulté certaines autorités militaires à Ottawa, je désire rassurer la population de Bagotville, de Chicoutimi et du Saguenay-Lac-Saint-Jean en général, relativement à l'intention du ministère de la Défense nationale d'installer un champ de tir dans notre région. Tout d'abord, j'aimerais dire que depuis plusieurs années, il en existe un semblable à celui qu'on souhaite installer dans notre région au lac Primrose, en Alberta. De plus, selon les renseignements que j'ai recueillis, on prend toutes les précautions afin que les activités qui se déroulent autour de ce type d'installation n'occasionnent aucun danger pour la population en général et surtout pour les gens qui habitent à proximité du site. Enfin j'ai l'assurance que le Commandement de la base de Bagotville va se mettre en communication avec les conseils municipaux ainsi que d'autres représentants de la population afin de leur fournir tous les renseignements nécessaires concernant l'activité qui se déroule autour de ces installations.

On m'assure qu'il s'agit là d'un véritable processus d'information et de consultation se déroulant sur une base continue. En effet, le ministère de la Défense nationale a toujours eu

intérêt à s'intégrer et à protéger contre toute forme de danger la population qui habite près de ses bases. On peut dire à cet égard que le ministère s'est acquitté avec succès de cette grave responsabilité. Nous attendons donc avec impatience la réponse de la province de Québec.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONTRÔLE DES PASSEPORTS PAR LECTEUR INFORMATIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, pour éviter les embouteillages inutiles aux postes de douanes et pour utiliser le personnel douanier plus efficacement, il paraîtrait qu'un certain nombre de pays songent à se doter de lecteurs informatiques aux points frontaliers stratégiques. Or, pour que ces machines fonctionnent correctement, il faut que les passeports soient lisibles à la machine et qu'ils renferment un certain nombre de renseignements codifiés.

Il semblerait que les États-Unis utilisent déjà des passeports qui peuvent être lus normalement ou grâce à une machine et qu'ils comptent les informatiser tous avant 1985. Bien d'autres pays songent à faire de même. Donc pour faciliter le tourisme, le Canada ne devrait-il pas se joindre aux autres pays pour mettre sur pied un système international compatible de contrôle des passeports et pourrait-il aussi étudier le plus tôt possible cette question des passeports lisibles à la machine?

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DU PRIX ÉLEVÉ DE L'ESSENCE À LA POMPE POUR LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Pierre Gimaiël (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, je vais profiter des quelques secondes que l'on m'offre pour discuter d'un problème qui s'aggrave dans ma région et qui a trait au prix de l'essence à la pompe. Le gouvernement canadien, au cours des trois dernières années, s'est assuré d'une politique d'approvisionnement sûr pour notre pays en matière d'huile, et je crois que la réussite est complète. Malheureusement il reste un champ de juridiction qui lui échappe et c'est celui de la taxation indirecte sur l'essence. Je fais donc appel au bon vouloir de mes collègues députés tant des partis de l'opposition que du gouvernement, car il m'apparaît évident qu'au Canada le domaine de la vente d'essence au détail est un four monumental parce que les provinces y mettent énormément de mauvaise volonté. A l'heure actuelle, à la suite de la dernière hausse de taxe décrétée par le gouvernement de la province de Québec et M. Parizeau, les gens dans ma région paient environ \$1.20 le gallon d'essence, ce qui est absolument inhumain pour des personnes qui doivent utiliser l'essence pour voyager et pour transporter ce qu'elles consomment, et 40 p. 100 ou 24c. par litre en taxe provinciale sont extrêmement coûteux à toute l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.